

« *Le crédit bail engage l'entreprise sur toute la durée du contrat de location.* »

Quizz

Ma capacité d'endettement me permet de recourir à un emprunt, sans pour autant remettre en questions de futurs investissements

Je peux m'engager sur toute la durée de l'investissement sans risque de devoir revenir en arrière, en cas de baisse d'activité par exemple

Mon entreprise n'a pas de problème de rentabilité, mais elle doit préserver sa trésorerie

Si vous avez coché toutes les cases, vous pouvez passer cette fiche. Sinon... bonne lecture !

Investissements : acheter ou louer ?

Le crédit-bail permet de louer un bien plutôt que de l'acheter. Il est souvent présenté comme une alternative au crédit pour financer ses investissements. Pour autant, tout comme un crédit, il engage l'entreprise durant toute la durée du contrat, ce qui en fait un outil à manier avec précaution.

Le crédit-bail, un achat déguisé

Recourir au crédit-bail consiste à demander à un organisme financier d'acquiescer à notre place un équipement, afin qu'il nous le loue. Comptablement, l'entreprise constate des charges (loyers), et l'équipement n'apparaît pas dans les investissements au bilan.

Cependant :

- Le crédit-bail est irrévocable. L'entreprise ne peut donc pas se désengager en cas de baisse d'activité par exemple
- A durée équivalente, le coût total du crédit bail est généralement supérieur à celui d'un emprunt
- Lors de l'analyse financière de l'entreprise, le crédit-bail sera retraité comme un emprunt classique

L'emprunt, une alternative demandant des garanties

Dans le cas d'un achat par emprunt, l'entreprise comptabilisera chaque année une dotation aux amortissements dans ses charges d'exploitation, et les intérêts de l'emprunt dans ses charges financières.

Contrairement à l'organisme de crédit-bail qui demeure propriétaire de l'équipement, et pourra le récupérer en cas de défaillance de l'entreprise, les banques demandent généralement plus de garanties pour accorder un crédit d'équipement.

Une question d'usage

Pour des investissements qu'il faut remplacer souvent (parc informatique par exemple), le crédit bail présente certains avantages. Il permet de disposer de matériel renouvelé régulièrement, sans se préoccuper de la revente du matériel obsolète. Il peut aussi englober des prestations d'entretien.

L'entreprise peut alors se concentrer sur son cœur de métier.